



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 20/12/2023

### **Deux ans de France 2030 : les derniers lauréats du volet spatial dévoilés et lancement d'un appel d'offre sur les technologies et instruments spatiaux**

**A l'occasion des deux ans du plan d'investissement France 2030, Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, Sébastien Lecornu, ministre des Armées, Sylvie Retailleau, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, avec Bruno Bonnell, secrétaire général pour l'investissement, en charge de France 2030, annoncent les 24 derniers lauréats du volet spatial de France 2030 pour un investissement public de plus de 80 millions d'euros.**

Les projets soutenus couvrent l'ensemble des axes prioritaires de la stratégie spatiale :

- **Assurer à la France un accès autonome à l'espace** en participant pleinement à la course aux alternatives privées qui rythme aujourd'hui la scène internationale.
- **Prendre des positions stratégiques dans le domaine des constellations de satellites** et préparer l'industrie spatiale française à de nombreuses innovations en orbite basse.
- **Positionner favorablement l'écosystème sur les nouveaux marchés et les nouveaux usages du spatial**, des services en orbite à la surveillance de l'espace.

La dernière vague de lauréats du volet spatial est issue de quatre appels à projet (AAP) et un appel d'offre :

- **AAP « Développement de mini et micro-lanceurs »** : quatre nouveaux projets, pour un investissement total de 42 millions d'euros, soutenu à hauteur de 22 millions d'euros par l'Etat.

- **AAP « Développement et industrialisation de constellations de satellites et de leurs technologies habilitantes »** : neufs projets lauréats, pour un investissement total de 110 millions d’euros d’investissement productif, soutenu à hauteur de 44 millions d’euros par l’Etat.
- **AAP « Services en orbite »** : trois nouveaux projets lauréats, pour un investissement total de 14 millions d’euros, soutenu à hauteur de 8 millions d’euros par l’Etat.
- **AAP « Surveillance de l’espace »** : deux nouveaux projets lauréats, pour un investissement total de 4,3 millions d’euros, soutenu à hauteur de 1,8 millions d’euros par l’Etat.
- **Appel d’offres « Utilisation de données spatiales pour le suivi et la gestion de l’eau »** : neuf entités réunies en six groupements sont lauréates de l’appel d’offres hydrologie, pour une commande publique totale de 5,3 millions d’euros.

**En parallèle, deux nouveaux appels d’offres sont lancés, opérés par le CNES pour le compte de l’Etat.** Le premier appel d’offres porte sur les services et les résultats de **démonstration et de validation en orbite** de technologies et instruments spatiaux. Le second appel d’offres porte sur les services de démonstration pour la **surveillance et la gestion de crise** par des traitements avancés de données satellitaires ouvertes ou commerciales, afin de répondre aux besoins d’acteurs régaliens. : <https://marches.cnes.fr/entreprise>

**Piloté par la Direction générale des Entreprises (DGE), la Direction de la recherche et de l’innovation (DGRI) et la Direction générale de l’armement (DGA) avec l’Agence de l’innovation de défense (AID), en lien avec le Secrétariat général pour l’investissement (SGPI), le volet spatial de France 2030 compte aujourd’hui plus de 100 projets lauréats. Ces projets représentent des investissements de près de 350 millions d’euros soutenus par l’Etat à hauteur de 200 millions d’euros dont plus des deux tiers pour des acteurs émergents et une participation croissante des acteurs de la recherche.**

L’engagement de l’État vise à asseoir et renforcer la position de la France comme leader sur l’ensemble des segments du secteur spatial :

- Renforcer le *New Space* français par un soutien bénéficiant pour deux tiers aux acteurs émergents, afin d’assurer le positionnement de la France sur des marchés en forte croissance.
- Investir sur les technologies de rupture qui structureront le futur paysage spatial, en articulant mieux les retombées de la recherche spatiale et les innovations industrielles.
- Orienter les investissements sur les besoins avérés des utilisateurs et les marchés porteurs.

Plus d’informations, [consultez le dossier de presse.](#)

Contacts presse :

**Cabinet de Bruno Le Maire** : [presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr) - 01 53 18 41 13

**Cabinet de Sébastien Lecornu** : [media@dicod.fr](mailto:media@dicod.fr) - 09 88 67 33 33

**Cabinet de Sylvie Retailleau** : [presse-mesr@recherche.gouv.fr](mailto:presse-mesr@recherche.gouv.fr) - 01 55 55 82 00

**Secrétariat général pour l’investissement** : [presse.sgpi@pm.gouv.fr](mailto:presse.sgpi@pm.gouv.fr) - 01 42 75 64 58

**Direction générale des Entreprises** : [presse.dge@finances.gouv.fr](mailto:presse.dge@finances.gouv.fr) - 01 44 91 04 49

## **À PROPOS DE FRANCE 2030**

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l’innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale à l’émergence d’une idée, jusqu’à la production d’un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l’innovation jusqu’à son industrialisation.

- ✓ **Est inédit par son ampleur** : 54 Mds € seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'État.
- ✓ **Est piloté par le secrétariat général pour l'investissement** pour le compte de la Première ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.

Plus d'informations sur : <https://www.gouvernement.fr/france-2030> | @SGPI\_avenir